

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoir	Membres ayant pris part à la délibération
15	14	1	15

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
01/06/2026	05 JUIN 2026	05 JUIN 2026	DÉLIB-2026-068

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Louis GALTIER, Maire, sur convocation du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Étaient présents : Louis GALTIER, Maire ; Alain RIEUTORT, Lucette BÉRANGER, Gilbert GLANDIÈRES, Adjoint ; Colette BOUSSIQUOT, Marie-Cécile CHASSANG, Sandrine DELMAS, Roxane JUÉRY, Pierre POIGNET, Clément SALESSE, Émilie TUPHE, Jacky VIDAL, Jean-Marie VIDALENC et Jérôme VIDALENC formant la majorité des membres en exercice.

Était absente et représentée :

Élodie BANCILHON qui a donné pouvoir à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marie-Cécile CHASSANG.

Objet : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

VU le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté préfectoral n°2026-543 du 27 mai 2026 fixant, pour chaque commune du Cantal, le mode de scrutin et le nombre des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire ou à désigner au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs ;

a) Composition du bureau électoral.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de Madame Colette BOUSSIQUOT et de Monsieur Pierre POIGNET, concernant les doyens, et de Madame Roxane JUÉRY et Monsieur Clément SALESSE, en ce qui concerne les benjamins. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués et de leurs suppléants.

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de PIERREFORT sera le suivant :

- 3 délégués à élire,
- 3 suppléants à élire.

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

i. Élections des délégués.

Les candidatures enregistrées :

- Louis GALTIER
- Alain RIEUTORT
- Gilbert GLANDIÈRES

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ nombre de bulletins : 15
- ✓ bulletins blancs ou nuls : 0
- ✓ suffrages exprimés : 15
- ✓ majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Louis GALTIER 15 voix
- M. Alain RIEUTORT 15 voix
- M. Gilbert GLANDIÈRES 15 voix
-

M. Louis GALTIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. Alain RIEUTORT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. Gilbert GLANDIÈRES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

ii. Élections des délégués suppléants.

Les candidatures enregistrées :

- Lucette BÉRANGER
- Jacky VIDAL
- Émilie TUPHE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ nombre de bulletins : 15
- ✓ bulletins blancs ou nuls : 0
- ✓ suffrages exprimés : 15
- ✓ majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Lucette BÉRANGER 15 voix
- M. Jacky VIDAL 15 voix
- Mme Émilie TUPHE 15 voix

Mme Lucette BÉRANGER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Jacky VIDAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Émilie TUPHE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Louis GALTIER, Maire

Pour expédition conforme,

Marie-Cécile CHASSANG.

